

La confession des péchés

M.E. 1863 pages 83-87

Lorsque nous nous occupons d'une vérité de Dieu quelconque, il importe que nous nous habituions à peser calmement toutes nos conclusions à la balance de l'Écriture sainte. En agissant ainsi, nous éviterons le danger de ne saisir qu'un des côtés seulement de la question, et de nous en servir de manière à altérer la vérité divine au grand détriment des âmes.

Beaucoup de chrétiens, nous avons eu souvent l'occasion de le remarquer, ne sont pas au clair sur l'important sujet de la confession des péchés par le croyant ; et nous voudrions traiter ici cette question de façon à l'éclaircir, si possible, d'une manière définitive pour ceux qui liront ces lignes.

Quelques enfants de Dieu paraissent confondre deux choses très distinctes : l'expiation et le pardon. Il est très vrai que tous nos péchés ont été expiés sur la croix, et qu'ainsi, dès que, par la grâce, nous avons cru au Fils de Dieu, nous passons d'un état de culpabilité et de condamnation, à un état de pardon complet et d'acceptation parfaite. Le croyant est uni à Christ. Il est « parfait », quant à sa position devant Dieu, tellement qu'il peut dire avec l'Écriture : « Tel qu'il est, tels nous sommes » dans ce monde (1 Jean 4, 17) ; nous sommes « accomplis en lui » (Col. 2, 10), « rendus agréables dans le Bien-aimé » (Éph. 1, 6) ; — et nous ne pouvons jamais perdre cette position. Il est impossible qu'un seul des membres du corps de Christ puisse jamais, même pour un instant, perdre cette faveur parfaite, dans laquelle il a été placé par la libre grâce de Dieu, qui l'a uni à un Chef crucifié, ressuscité et glorifié. — Le chrétien peut, il est vrai, perdre le sentiment de cette bienheureuse position, il peut en perdre la puissance et la joie ; mais il ne peut pas perdre la chose elle-même : la position elle-même est son inaltérable part en Christ. Des nuages peuvent bien s'interposer entre le soleil et nous, et nous priver ainsi de ses bienfaisants rayons, mais sous ces nuages, le soleil continue à briller d'un immuable éclat. Le croyant est « rendu agréable » une fois pour toutes en Christ, il est uni à Lui par un indissoluble lien. Tout cela est divinement vrai, et clairement présenté dans la Parole, dans une foule de passages trop nombreux pour être cités ici. Mais, rappelons-nous, que ce n'est que lorsque nous croyons, que nous entrons dans cette position bienheureuse. Le fondement a été posé par la mort et la résurrection de Christ, mais nous ne jouissons de la position que lorsque, par la puissance du Saint Esprit, nous recevons dans nos cœurs la précieuse vérité de l'évangile, « auquel aussi *ayant cru*, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse » (Éph. 1, 13).

D'un autre côté, nous devons nous souvenir que, quoique « accomplis » en Christ, quant à notre position et à notre droit devant Dieu, tellement que nous sommes toujours prêts à paraître devant Lui, et quoique possédant la nature divine qui ne peut pécher, puisqu'elle est née de Dieu (comparez 1 Jean 3, 9), nous avons cependant encore du péché en nous. Nous portons avec nous une nature pécheresse, et si nous ne sommes pas vigilants, nous pécherons en pensées, en paroles et en actes. « Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés, et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur et sa parole n'est pas en nous. Mes petits enfants, je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez pas ; et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ le Juste ; et il est la propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour le monde entier » (1 Jean 1, 8 à 2, 2).

Ces paroles sont comme un exposé de la doctrine de la confession du péché. « Si

nous », les croyants, « nous confessons nos péchés, Il est fidèle et juste, pour pardonner nos péchés, et nous purifier de toute iniquité ». Remarquez qu'il est dit : « il est *fidèle* et *juste* », non pas seulement : « il est plein de grâce et miséricordieux ». Ceci est vrai aussi de Lui, que Son nom en soit béni ; mais Il est plus que cela, Il est fidèle et juste. Sur quel fondement ? — Sur celui de l'expiation. Il est merveilleux de penser que Dieu puisse ainsi nous être présenté en connexion avec le pardon et la purification de celui qui a commis le péché.

Mais il faut que le péché soit confessé ; il faut que la conscience soit maintenue pure. Un pécheur ne peut pas, après avoir commis le péché, dire : « Oh ! mes péchés sont tous pardonnés, et je n'ai pas besoin de m'en inquiéter ! ». Non, cela n'est pas possible. Une seule pensée coupable suffit pour interrompre la communion du croyant avec Dieu. Rien ne peut toucher à sa vie, ni ébranler sa sécurité en Christ, mais sa communion peut être interrompue et sa joie détruite. Il est impossible que celui qui croit ait communion avec Dieu, lorsqu'il garde sur sa conscience le plus petit péché non confessé. Que doit-il faire ? Que son cœur s'ouvre par la confession, qu'il se débarrasse du fardeau qui l'opprime ; et quelle en sera la suite ? Un entier et plein pardon et une purification, selon la fidélité et la justice de Dieu.

Quelques personnes demanderont peut-être : Ne commettons-nous pas bien des péchés qui ne viennent jamais peser sur notre conscience, et comment pouvons-nous confesser de tels péchés ? La réponse à cette question est très simple : il ne s'agit pas de ces péchés-là. Nous pouvons, sans aucun doute, confesser d'une manière générale nos nombreux péchés, nos fautes, nos manquements, et être assurés d'un plein pardon ; mais notre communion n'est interrompue que par les choses qui pèsent sur notre conscience : « Si nous marchons dans la lumière, comme il est dans la lumière, nous avons communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus Christ, son Fils, nous purifie de tout péché » [1 Jean 1, 7]. Quand nous marchons dans la lumière, le péché est hors de question, nous sommes gardés devant Dieu, selon la divine efficacité du sang de Jésus Christ. Mais si nous sortons de la lumière quant à l'état pratique de l'âme, et que nous commettions le péché, comment serons-nous restaurés ? — Par la confession, par l'intervention de Christ, notre avocat auprès du Père. Si nous marchons dans la lumière, nous avons le sang ; si nous péchons, nous avons un avocat. La manière de faire habituelle des hommes, c'est précisément de renverser cet ordre.

Que le Seigneur nous donne une claire intelligence de toutes choses et augmente en nous l'esprit de parfaite soumission à l'autorité de l'Écriture sainte.